

***Remplissez et retournez ce formulaire accompagné des documents pertinents  
(Liste des documents et coordonnées à la dernière page)***

**Renseignements relatifs à la municipalité faisant la demande**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

MRC : \_\_\_\_\_

(si la requérante est une municipalité locale)

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne(s) à contacter pour renseignements additionnels :

**Renseignements relatifs à la demande d’aide**

Parties au litige :

Identifiez la nature du litige, les principaux faits pertinents ainsi que la ou les questions de droit en cause (sur une longueur maximale de 2 pages) :

*Suite* Identifiez la nature du litige, les principaux faits pertinents ainsi que la ou les questions de droit en cause (sur une longueur maximale de 2 pages) :



*Suite* Identifiez la nature du litige, les principaux faits pertinents ainsi que la ou les questions de droit en cause (sur une longueur maximale de 2 pages) :

Des procédures judiciaires ont-elles été  
entreprises?  Oui  Non

Si oui, énumérez les étapes franchies à ce jour :

Y a-t-il eu appel en garantie de votre compagnie d’assurances?  Oui  Non

Si oui, quelle sera son implication?

Avez-vous demandé une aide financière à un autre organisme?  Oui  Non

Si oui, lequel? \_\_\_\_\_

Montant de l’aide demandée? \_\_\_\_\_

Montant de l’aide accordée? \_\_\_\_\_

Nom(s) et coordonnées du ou des procureur(s) de la municipalité dans ce litige :

Honoraires professionnels :

Engagés : \_\_\_\_\_ Estimé des honoraires à venir : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Documents à joindre à la demande d'aide financière**

1. Copie certifiée conforme de la résolution de la municipalité faisant la demande. Cette résolution doit être présentée en fonction des critères de l'article 17 du Règlement du Fonds de défense (ci-après reproduit).
2. Toute opinion juridique, mise en demeure, procédure judiciaire ou quasi judiciaire, décision, jugement, etc., relatifs au litige.
3. Tout règlement ou extrait de règlement municipal qui fait l'objet de contestation ou qui est utile à la compréhension du litige.

**Extrait du Règlement du Fonds de défense :**

« 17- **CRITÈRES DE DÉCISION**

Le comité décide des demandes d'aide financière qui sont présentées par les membres à partir des critères suivants :

- 1) Il faut que le litige pour lequel une assistance financière est requise présente un intérêt général pour les municipalités membres de la Fédération.
- 2) Pour être d'intérêt général, le litige doit impliquer la détermination d'un principe et non pas seulement l'applicabilité dans les faits d'un principe déjà reconnu.
- 3) La question en litige d'intérêt collectif doit être suffisamment identifiée et précise.
- 4) Il ne faut pas que le litige soit de nature purement locale.
- 5) La question en litige ne doit pas avoir déjà été décidée par une jurisprudence pertinente.
- 6) Des procédures doivent avoir été initiées et un jugement définitif ne doit pas avoir été rendu au moment de la demande. »

**Postez vos documents à :**

Étienne Grand-Maison, conseiller Recherche et politiques  
Fédération québécoise des municipalités  
1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5